

Service Aménagement Biodiversité Eau Unité nature et prévention des nuisances Secrétariat de la Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Affaire suivie par : Mme Jeanne CAMPADIEU Tél. : 03 87 34 33 95 ou 06 71 53 75 78 Mél. : ddt-cdpenaf@moselle.gouv.fr

Metz, le 1 4 AVR. 2022

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la modification du PLU de SARREGUEMINES, vous avez saisi pour avis la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), par courriel reçu le 07/02/2022.

Lors de sa réunion du 12/04/2022 cette commission a examiné votre projet et a émis :

- un avis **DEFAVORABLE** pour le **STECAL NI**. Le caractère limité de ce STECAL n'est pas démontré car il n'est pas délimité dans l'espace et le projet n'est pas clairement défini. La commune est invitée à compléter ce point lors de la révision de son PLU.
- un avis <u>FAVORABLE</u> pour le <u>STECAL Nj <u>SOUS RESERVE</u> de diminuer la hauteur maximale des constructions à 3 m (à l'égout),</u>
- un avis FAVORABLE pour le STECAL Ne2.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet,

Le Chef du Service Aménagement,

Biodiversité, Eau

Olivier ARNOULD

Monsieur le Maire de SARREGUEMINES 2 Rue du Maire-Massing, BP 51109 57200 SARREGUEMINES

DEIANA. Alexandre@MAIRIE-SARREGUEMINES.FR

COPIE: DDT – PU – Mme Guénaëlle VALAT – <u>guenaelle.valat@moselle.gouv.fr</u> Préfecture de SARREGUEMINES - sp-sarreguemines@moselle.gouv.fr